

Le Lien

du Conseil Interrégional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'Ile-de-France et de la Réunion

actualités / études / communiqués

Mars 2011 / n°4

Dans ce numéro :

- > **Edito** (Dominique PELCA)
- > **Suivre l'actualité ...**
- > **Le Conseil départemental de l'Ordre** (Eric DELEZIE)
- > **Bilan EPP** (Jean-Louis BESSE)
- > **L'interrégionalité** (Yannick AH-PINE)
- > **La sécurité** (Dominique PELCA)



Pour suivre l'actualité du CIROMK IdF - La Réunion (démographie, études...), rendez-vous sur le site :

<http://idf reunion.ordremk.fr>

Edito

par Dominique PELCA

Nous voici à la mi mars, le printemps s'annonce, mais pour les conseillers ordinaires, c'est aussi l'heure des élections qui approche. Notre jeune institution vit en effet une nouvelle étape importante de son histoire, qui doit conduire au renouvellement des conseillers que chacun d'entre nous choisira pour représenter notre profession, au sein de nos départements. C'est en effet tout kinésithérapeute en situation légale d'exercice qui se prononcera, démocratiquement, le 31 mars, pour donner un mandat de 6 ans au(x) candidat(s) qu'il souhaitera voir siéger au Conseil départemental (CDOMK) de son lieu d'exercice.

Au CIROMK IdF - La Réunion, nous sommes tous élus par les conseillers départementaux. Certains d'entre nous ont un mandat départemental, d'autres non. Le renouvellement des Conseils régionaux se

Bilan EPP

par Jean-Louis BESSE

Dans quelques jours, les élections à notre Ordre vont avoir lieu. Ces élections seront le verdict démocratique des résultats obtenus depuis près de cinq ans.

Cinq ans déjà !

Le temps a passé très vite... Sûrement, car notre tâche a été grande et exaltante. Nous sommes

fera au mois d'octobre, mais vous ne serez pas appelés à vous prononcer, puisque cette élection se fera, comme celle de notre Conseil national, par les conseillers départementaux (suffrage indirect). Ce suffrage du 31 mars est donc aussi l'occasion pour chacun d'entre vous de se rendre compte du travail réalisé au niveau Interrégional.

L'enjeu est de taille, car le conseil de l'Ordre est la seule Institution professionnelle à réunir en son sein toutes les composantes de la kinésithérapie : libéraux, salariés, cadres, enseignants.

Il semble alors souhaitable que chaque professionnel s'implique, au moins par son vote, afin de faire valoir son avis, de faire avancer la représentation qu'il estime pertinente pour notre profession.

Confraternellement.

Dominique PELCA
Président

Le Conseil départemental de l'Ordre
par Eric DELEZIE

Le Conseil de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes remplit ses missions par l'intermédiaire de trois niveaux : le national, les régions et les départements.

Chacun ses prérogatives, différentes et complémentaires.

Au-delà de la mission disciplinaire, si le Conseil national assure la représentation de la profession et le contrôle des structures régionales et départementales, les conseils régionaux, eux, travaillent sur l'évaluation des pratiques professionnelles et la représentation à cette nouvelle échelle d'organisation de la Santé en France qu'est la région (ARS, comité régional de l'ONDPS, CESER, etc.).

Le Conseil départemental est sans doute l'étage le plus important pour tous les praticiens, libéraux, salariés, étudiants, mixtes ou retraités. C'est l'endroit de référence de chacun. Les élus sont au service des professionnels dans les coups durs mais aussi tout au long de leur vie professionnelle.

On y décide comment gérer la profession face à la délégation territoriale de l'ARS, la préfecture ou les autres ordres des professions réglementées.

Inscription au tableau, conciliations, diffusion de l'information professionnelle, réunions autour des

partis de zéro et nous devons tout installer et tout créer. Je ne ferai pas ici de l'autosatisfaction, mais je crois qu'il est bon de rappeler notre bilan à la veille de ces élections.

Pour ma part, mon engagement a été total, franc et sans ambiguïté avec un seul objectif : promouvoir notre profession. C'est pourquoi j'ai accepté de siéger à notre chambre disciplinaire et de prendre la présidence de la commission de l'Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP).

Au sein de cette commission, j'ai rencontré des consœurs et confrères animés du même idéal avec des expériences bien différentes les unes des autres, ce qui en a fait une commission riche en force de propositions. Merci à eux pour leur aide et l'excellent état d'esprit dont ils ont fait preuve.

Je rappellerai ici les grandes étapes de ce chantier EPP qui sont là pour témoigner du travail accompli :

- ü participation à la journée sur les enjeux sanitaires et juridiques de l'EPP organisée par l'HAS en 2008,
- ü notre journée sur l'EPP en 2009,
- ü notre questionnaire national sur les attentes en EPP et notre faculté à prescrire en 2009,
- ü nos futures journées sur les pratiques particulières en kinésithérapie et sur l'AVC en 2011.

Tout ce rapide bilan n'est pas une fin en soit, il n'est que le début d'un travail que chacun d'entre nous aimerait poursuivre. Voilà pourquoi nous avons besoin du renouvellement de votre confiance à travers ce vote si important, pour

pratiques, toutes ces activités occupent les élus, titulaires et suppléants du Conseil départemental et ce sont eux que vous élirez dans quelques jours.

Que chacun participe à la gestion de notre belle profession en s'engageant par son vote.

Eric DELEZIE
Secrétaire Général

poursuivre l'œuvre entreprise.

Jean-Louis BESSE
Président de la commission EPP

L'interrégionalité par Yannick AH-PINE

La Réunion est à la fois une région administrative française et un département. Elle est composée, à l'inverse des autres régions d'outre-mer, d'un département unique. Au niveau ordinal, le législateur a prévu que la région Réunion et l'île de France forment une interrégion : le Conseil interrégional de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes d'île de France et de La Réunion (CIROMK IdF – La Réunion). Ses missions et celles du Conseil départemental de l'Ordre de La Réunion ne sont pas les mêmes. C'est pour cela que malgré les 10.000 km séparant les 2 régions, le CIROMK IdF – La Réunion dont le siège se situe à la Plaine-Saint-Denis est bien l'interlocuteur régional des différentes instances réunionnaises.

La Réunion au sein du CIROMK IdF – La Réunion est représentée par 2 élus (Alain CHOULOT et Yannick AH-PINE). Ces conseillers sont élus par les conseillers départementaux eux-mêmes élus par l'ensemble des MK inscrits au tableau de l'Ordre du département. Ils sont donc missionnés localement par le Président du CIROMK IdF – La Réunion lors des différentes représentations régionales.

La masse de travail est conséquente car les différentes instances présentes en île de France sont également présentes à La Réunion (ARS, CLIOR, Commission de validation des autorisations d'exercice, comité régional de l'ONDPS...).

La théorie voudrait que l'île de La Réunion soit représentée par 2 élus et que l'île de France le soit par les 17 autres conseillers régionaux. L'interrégionalité perdrait alors tout son sens et la pratique prouve que les choses se passent différemment. Il est vrai que la distance ne permet pas au Président de l'interrégion ou à un élu francilien de participer physiquement à une commission régionale, ni à une réunion interprofessionnelle, mais les échanges grâce à la technologie (téléphone, visioconférence, mail ...) permettent d'avoir un fonctionnement, des débats d'idées, des lignes directrices pouvant être utiles aussi bien à l'île de France qu'à La Réunion malgré des spécificités bien marquées.

La notion d'interrégionalité est renforcée dans sa signification et dans son fonctionnement par la présence d'Alain CHOULOT au sein du bureau du CIROMK IdF – La Réunion en tant que Vice-président, prouvant aussi bien l'attachement de la structure à La Réunion que son contraire.

En effet, l'implication des élus réunionnais au sein de la commission juridique, de la chambre disciplinaire ou même de la riche vie du CIROMK IdF – La Réunion démontre une réelle volonté de

La sécurité par Dominique PELCA

Question sécurité des professionnels de santé, l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes s'implique :

La question de la sécurité des professionnels de santé se pose en termes variés, en fonction de l'endroit où l'on exerce. Elle impacte très probablement l'attractivité que peut représenter un secteur géographique.

A l'heure où le conseil de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes produit ses premières données démographiques (visibles sur : <http://idf reunion.ordremk.fr>), l'actualité met en lumière les conditions difficiles vécues par les professionnels de santé dans certains secteurs d'île de France. Les CDOMK ont pour la plupart conçu des outils d'observation et de recensement des incidents ou agressions. Certains ont d'ores et déjà des liens directs et solides avec la préfecture et les forces de l'ordre de leur département.

Les conseils régionaux des professionnels de santé d'île de France, réunis en comité de liaison des institutions ordinaires (CLIOR), ont interpellé l'ARS et la préfecture de Paris sur ce

travailler malgré des conditions qui ne sont pas toujours faciles.

Les contraintes lors des déplacements pour les plénières sont nombreuses. Entre les 15 heures de trajet « porte à porte », le choc thermique (jusqu'à 30° de différence en fonction des périodes de l'année), le décalage horaires... les organismes sont mis à rude épreuve, ce qui engendre de la fatigue. Celle-ci nécessite un temps de récupération, souvent trop court, pour gommer les contraintes d'organisation professionnelle.

Vous l'avez compris, ces deux régions, malgré la distance, sont proches.

Ile de France / Ile de La Réunion ...

(La Plaine)Saint-Denis/ Saint-Denis de La Réunion ...

Sont des similitudes qui font sourire mais le réel point commun est que ces deux régions veulent avancer ensemble et dans la même direction pour notre profession.

Une 3^{ème} île, « l'île aux parfums »(Mayotte) se joindra peut être à nous d'ici quelques jours (1^{er} Avril 2011). Nous attendons les textes fixant le sort ordinal de cette île pour notre profession.

Allons nous assister à l'avènement de l'interrégion Ile de France / Océan Indien ?

Yannick AH-PINE
Conseiller ordinal

sujet.

Une convention sécurité devrait voir le jour très prochainement.

Le CIROMK IdF – La Réunion, préoccupé par ce problème, participe activement, aux côtés des institutions mais aussi des professionnels de terrain, à la recherche de solutions pérennes, pour maintenir et faciliter l'implantation de professionnels de santé sur tout le territoire régional, et assurer une réponse de qualité adaptée aux besoins de la population francilienne.

Dossier à suivre sur le site du CIROMK IdF – La Réunion ...

Dominique PELCA
Président

Copyright © [CIROMK IDF LA REUNION]

Pour se désabonner de cette newsletter [cliquez ici](#).

Contact : cro.idf@ordremk.fr / Rédaction : Dominique Pelca

Maquette : Eric Charuel / Virginie Tadount Coomans